

Direct Energie : « Pas question d'abandonner »

le 26/07/2014 à 05:00

Vu 8 fois

Cette décision de la cour d'appel vous surprend-elle ?

Marcos Peres-Diaz, directeur de production chez Direct Energie : « Bien sûr, d'autant que nous étions en règle puisque la commune de Hambach avait fait le nécessaire pour modifier son PLU. La logique aurait donc voulu que le permis de construire soit à nouveau accordé ».

La cour cible notamment des faiblesses financières.

« Nous avons fourni tous les documents qu'il fallait : courriers des banques et des constructeurs. C'est incompréhensible ».

Cette décision va-t-elle vous inciter à jeter l'éponge ?

« Sûrement pas ! Nous ferons tout le nécessaire pour poursuivre ce dossier. Nous avons deux mois pour décider si nous faisons appel auprès du conseil d'Etat. Sinon, nous relancerons le dossier depuis le début, en déposant un nouveau permis de construire. »

Cela fait quand même deux revers sévères. Pourquoi insister, alors que votre centrale de Toul est à l'arrêt ?

« D'abord, ne mélangeons pas tout. La centrale de Toul ne nous appartient plus, elle est à un groupe autrichien. Ensuite, le projet de Hambrégie est justifié et son implantation est parfaite. Cette installation a tout son sens. Le permis de construire n'a été annulé que pour un vice de forme. Et si l'on estime que notre dossier sur nos capacités financières n'est pas assez étayé, nous le présenterons autrement. »

Vous n'abandonnez donc pas ?

« Non. L'implantation, l'intérêt, l'étude d'impact : tout est parfait. Nous avons fourni suffisamment d'effort et de travail et investi suffisamment d'argent pour ne pas enterrer ce projet. »